

DEC100270DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle (Délégation Alsace)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 090094DAJ du 30 juillet 2009 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 22 juin 2006 approuvant le projet de cession d'un ensemble immobilier situé rue Boussingault à Strasbourg (Bas-Rhin) ;

Vu la promesse synallagmatique de vente entre le CNRS et la société STRADIM ESPACE FINANCE en date du 26 mars 2010 ;

Vu les statuts de la SCI RIVES DE LA MODER qui se substitue dans le bénéfice de la promesse de vente à la société STRADIM ESPACE FINANCE ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Bertrand MINAULT, délégué régional pour la circonscription Alsace, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de vente à la société SCI RIVES DE LA MODER d'un ensemble immobilier, comprenant un terrain de 54,29 ares surmonté d'un bâtiment et de deux bâtiments annexes, situé 6 rue Boussingault à Strasbourg.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2010

Le Président,


ALAIN FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13